

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°171

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 45

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 14 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 8 octobre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BUTT Zishan.

Excusé : EMEL Maryse .

Représentés par :

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Zakia BOUZIDI

Madame Annie VACHER

Madame Marie-francoise MESSEZ

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Madame Marie Amelie ANQUETIL

Madame Marie-pascale REMY

Madame Katalyne BELAIR

Monsieur Sofienne KARROUMI

Monsieur Marc GUERRIEN

Madame Nadege NIFEUR

Secrétaire de séance : Princesse GRANVORKA

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration
Générale

**OBJET : Actualisation des tarifs des activités des Maisons pour tous à compter
du 1er novembre 2021**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Miguel MONTEIRO,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 009-1 du 21 janvier 2021 portant sur la Signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif Animation Globale entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1er septembre 2020 au 31 aout 2024.

Vu la délibération n° 009-2 du 21 janvier 2021 portant sur la signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif Animation Collective Familles entre la commune d'Aubervilliers (Maison pour tous Henri Roser) et la caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1er septembre 2020 au 31 aout 2024.

Vu la décision N°19-017 du 15 février 2019 portant sur la signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif Animation Collective Familles entre la commune d'Aubervilliers (Maison Pour Tous Berty Albrecht) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1/10/2018 au 31/03/2022;

Vu la décision N°19-018 du 15 février 2019 portant sur la Signature de la convention de renouvellement d'agrément d'objectifs et de financement du dispositif Animation Globale entre la commune d'Aubervilliers (Maison Pour Tous Berty Albrecht) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1/10/2018 au 31/03/2022

Vu le budget communal,

Considérant que les activités des Maisons pour Tous ont évolué suite aux renouvellements des projets sociaux

Vu la proposition d'actualisation des tarifs des activités des Maisons pour tous Henri Roser et Berty Albrecht

Adoption à l'unanimité par 51 pour

DELIBERE :

APPROUVE L'actualisation tarifs des activités des Maisons pour tous Henri Roser et Berty Albrecht à compter du 1^{er} novembre 2021 :

Tarifs activités permanentes adultes		
	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs

Atelier linguistique / ASL	20€/année pour un atelier par semaine 40€/année pour deux ateliers par semaine	Inexistant dans l'ancienne grille tarifaire
Atelier de conversation / ELF	Gratuit	Inexistant dans l'ancienne grille tarifaire
Activité sport/santé/bien être/broderie	10€/année ou 5€ semestre (adulte) 2€ le cycle	5€/trimestre
Zumba et activités adultes hebdomadaire en soirée	15€/an	10€/an
Atelier couture	30€/année ou 10€/trimestre	30€/année ou 10€/trimestre
Atelier couture perfectionnement mensuel ou en autonomie hebdomadaire	10€/an	Pas de tarif préexistant, activité nouvelle
Atelier cuisine	2€/atelier	Inexistant dans l'ancienne grille tarifaire

Tarifs sorties famille ou adultes (sortie culturelle y compris)

	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs
Cout de la sortie entre 0 et 50€	2€ / famille	2€ / famille
Cout de la sortie entre 50 et 200€	2€ (adulte) 1€ (enfant)	2€ (adulte) 1€ (enfant)
Sortie Cinéma Le Studio	2€ (par personne)	2.50€
De 200 € et plus	5€ (adulte) 2€ (enfant)	5€ (adulte) 2€ (enfant)

Tarifs activités permanentes enfants

	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs
Activité Démon	20€/année	20€/an
Accompagnement scolaire	20€/année	15€/an
Le coin des enfants (MPT Roser)	5€/année	5€/année
Capoeira	10€/année	Pas de tarif préexistant, activité nouvelle

Tarifs cycles Enfants ou famille Atelier cuisine famille

	Nouveaux Tarifs	Anciens Tarifs
Partenaire financé par la politique de la ville sans co-financement de notre part	2€/enfant ou 5€/famille	2€/enfant ou 5€/famille

(ex. maison des jonglages)		
Atelier cuisine en famille	2€/famille	2€/famille

Les recettes seront imputées sur :

Pour la Maison pour Tous Henri Roser

service	chapitre	article	fonction	code dispositif
301C	70	7066	524	

Pour la Maison pour tous Berty Albrecht

service	chapitre	article	fonction	code dispositif
301B	70	7066	524	

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité,

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né d'un refus implicite du silence gardé par le Maire pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 21/10/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20211014-lmc121773-DE-1-1
Publiée le : 22/10/21
Certifiée exécutoire : 22/10/21

Le Maire,
 Karine FRANCKET

